



Maison de Santé Pluri-professionnelle « Pôle de Santé du Haut Escaut » 59231 Gouzeaucourt

19/03/2020 - Renouvellement de traitement en période de propagation du CORONAVIRUS

À tous les habitants des communes du Pôle de Santé du Haut Escaut:

Gouzeaucourt, Gonnelieu, Banteux, Bantouzelle, Villers-Guislain, Villers-Plouich, Honnecourt sur Escaut, Fins, Sorel, Heudicourt, Trescault et Metz en Couture.

— À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle —

Document et diffusion approuvés par l'ordre des médecins, l'ARS des Hauts de France et la Sous-Préfecture de Cambrai

Mesdames, Messieurs,

La propagation du Coronavirus s'installe en France et commence à s'intensifier de façon majeure dans le Cambrésis.

Dans la plupart des cas, cette maladie se traduit par un « *très gros rhume* », avec de la température, le nez qui coule, de la toux, des courbatures et des maux de têtes. Elle guérit en 7 à 10 jours, comme dans la grippe. Il est impératif dans ce cas de rester confiné chez soi et surtout de **ne pas prendre d'anti-inflammatoires**.

Chez certaines personnes dites **fragiles**, cette maladie peut devenir très grave. Il s'agit des **personnes âgées**, des **insuffisants respiratoires**, des **insuffisants cardiaques**, des **diabétiques**, des patients **porteurs de cancer en cours de traitement**, des **handicapés**, des patients **obèses**, des patients avec une **immunité fragilisée** et les **femmes enceintes: ++**. **Toutes ces personnes doivent impérativement respecter le confinement. ++**

Les renouvellements de traitement, de quoi s'agit-il?

Les patients porteurs de maladies chroniques, viennent régulièrement au cabinet pour renouveler leur traitement de fond. Lors de cette consultation de renouvellement, les patients ne sont pas « malades ». Ils viennent contrôler leur état de santé et repartent alors avec une ordonnance pour 1, 2 ou 3 mois.

Depuis le 16 mars 2020 et pour toute la durée de l'épidémie, les renouvellements peuvent se faire par télé-consultation avec votre médecin traitant habituel, dont la procédure sera expliquée lors de la prise de rendez-vous auprès de votre médecin généraliste.

Les ordonnances de renouvellement seront à disposition des patients grâce à la technologie de la télé-consultation ou, dans de rares cas être adressées sur demande, directement au **pharmacien habituel des patients**.

De façon exceptionnelle, les pharmaciens ont aussi la possibilité de délivrer un mois de traitement supplémentaire sans passer par une consultation médicale.

Ces mesures visent :

1. À réserver, en cette période d'épidémie, tous les créneaux de consultations médicales uniquement pour les patients dont l'état de santé nécessite impérativement la rencontre avec un médecin.
2. À protéger le plus possible les gens vulnérables en les gardant à domicile.
3. À retarder la propagation du virus et limiter les cas sévères.
4. À poursuivre les soins habituels de médecine générale en plus de cette épidémie.

Outre ces mesures, nous insistons sur le bon sens collectif des « gestes barrières » :

- Ne rendez pas visite aux personnes âgées ou aux personnes fragiles pendant toute la durée de l'épidémie et préférez les contacts téléphoniques.
- Lavez-vous les mains régulièrement
- **Ne serrez plus les mains** pour dire bonjour+++
- **Ne faites plus la bise** aux amis ou aux proches+++
- Eternuez dans votre coude
- Protégez vous et protégez vos proches en **respectant le confinement imposé par l'état** depuis mercredi.

Merci aux mairies des communes de notre pôle de santé de diffuser l'information dans chaque boîte aux lettres.

Les professionnels du Pôle de Santé du Haut Escaut en accord avec les recommandations régionales